



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes-le-Comte  
Communauté de Communes du Sud Artois

## COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

---

### Quelques informations pratiques 2025-01

---



#### L'eau en 2025 :

Le SIESA (syndicat intercommunal des eaux du SUD Artois) augmente sa cotisation syndicale de 15c c'est-à-dire que le mètre cube d'eau va passer de 0,70 € à 0,85€.

L'agence de l'eau supprime la redevance de pollution et la remplace par une redevance de consommation d'eau potable et une redevance de performance des réseaux d'eau potable.

Le SIESA envisage cette année de raccorder les réseaux d'eau de Sully avec Hébuterne ;



**La bibliothèque est rouverte : pour l'instant, Le jeudi après-midi de 16h30 à 17h30 et le vendredi matin de 9h à 11h, les dates pourront changer selon la disponibilité des bénévoles. Vous serez avertis.**

Marine et Marie se tiennent à votre disposition.

Nous devons revoir le stock de livres, vous pouvez nous dire ce que vous recherchez, cela nous aiderait.

Comme le disait Voltaire : *La lecture agrandit l'âme*

Et François Mauriac : *la lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté*

Il y a accès à des jeux de société et à Internet.



Elle concerne cette année les ados nés en 2009

N'oubliez pas de vous inscrire



#### Inscription sur les listes électorales

On peut voter dès l'âge de 18 ans.

L'inscription concerne surtout les nouveaux arrivants dans le village Elle peut se faire par passage en mairie ou directement sur le site internet [service-public.fr](http://service-public.fr)

Pour les jeunes qui sont à jour de leur JDC, l'inscription est automatique mais il faut quand même vérifier sur le site internet [service-public.fr](http://service-public.fr), surtout si on a changé de commune ou si on s'est inscrit en retard à ma JDC



#### Haies : DISTANCES PAR RAPPORT AUX VOISINS :

L'article L-671 du Code civil précise les distances légales de plantation. Pour les haies d'une hauteur inférieure à 2 m, il faut planter à 0,5 mètre minimum de la propriété voisine. Pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 m, il faut planter à 2 mètres

minimum de la propriété voisine.



**Les inscriptions à l'école pour la rentrée : il faut passer en mairie fin mars muni du livret de famille**

---

## Le monoxyde de carbone



C'est un gaz incolore, inodore, non irritant, toxique et imperceptible. Avec les températures basses en ce moment, et le brouillard, il est conseillé d'aérer et de ventiler correctement son habitation, de ne pas boucher les entrées d'air, de faire vérifier son installation de chauffage si vous ne l'avez pas fait avant de le rallumer.

Si vous avez recours à un appareil à combustion lente genre poêle à pétrole, il ne doit pas fonctionner en continu.

Il est conseillé d'installer un détecteur de monoxyde de carbone.

On n'est jamais trop prudent.

---

## Rappel :



Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts est interdit toute l'année en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire du Nord et des articles 10 et 103 A du règlement sanitaire du Pas-de-Calais.

Des solutions existent : le compostage, le paillage ou le dépôt en déchèteries.

Le brûlage des déchets verts nuit à la qualité de l'air et à la santé et peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

C'est une infraction pénale pour laquelle on risque une contravention de 450€.

---

## Plantations



La société de chasse de Sailly continue à apporter sa contribution à la biodiversité. Après une première opération de plantation de haies et de nichoirs pour les mésanges en 2024, 140 arbres de différentes essences ont été plantés au mois de janvier sur le terrain de l'ancienne décharge.

---

## Dates à retenir :

**1<sup>er</sup> mars : 19h, soirée tartiflette organisée par le Comité des Fêtes**

**6 mars : soirée théâtrale organisée par la CCSA**

**15 mars : 10h, avec la Société de Chasse de Sailly, la FDC62, opération Hauts de France propres**

**29 mars : 17h, reconstitution historique du mariage de Marguerite de Sailly et Enguerrand de Lully organisée par le Cercle Historique des Hauts de l'Ancre**

**5 avril : 14h, parcours du cœur avec les Pas de Sailly**

**20 avril : 11h, chasse aux œufs avec le Comité des fêtes**

Le maire, Georgette Mikolajczak

Tel : 03 21 24 81 38

[commune-de-saillyaubois@orange.fr](mailto:commune-de-saillyaubois@orange.fr)

[www.saillyaubois.fr](http://www.saillyaubois.fr)

IPNS